**Participants**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Présents** | **Absents** |
| **Altitude Infrastructure** |  | Dimitri Guillot  Laurent Choisie |
| **Axione** | Chloé Angee  Émeline Jarantowski |  |
| **Bouygues Télécom** | Aurélie Bourdin  Xavier Tardy  Pierre Daugy | Benoit Chassefeyre |
| **Covage** |  | Vincent Hurtes |
| **Free** |  | Yness Amraoui  Julie Dang |
| **Orange** | Agnès Tissot  Sebastien Tesio  Myriam Bourgoin | Lara Koudim  Stephane Lyonnet  Corinne Vincent |
| **RegieS** |  | Kevin Huet  Mathieu Lemele |
| **Numéricable** |  | Aymeric Gavois  Pascal Faucon |
| **SFR** | Nicolas Robin Deslisle | Laurent Prevosto  Odile Rommelaere  Laurence Abitbol-Danquigny  Amre Ghiba |
| **SIEA** | Laurent Haugeard |  |
| **Tutor** | Michel Follet |  |
| **La Poste (SNA)** | Pascal Bartier  Isabelle Dupouy |  |

**Rédacteur :** Myriam Bourgoin

**Documents :** Support powerpoint présenté par Pascal Bartier



**Compte-rendu de la réunion :**

**Campagne de qualification des 27 000 adresses non reconnues**

* **Retours de la qualification effectuée par le SNA :**
  + Report de 6 mois du programme de validation par les facteurs, pour raisons informatiques et d’accompagnement des facteurs :
    - Démarrage des opérations de validation en masse, à compter de juin 2015
    - Cette démarche s’intègre dans une politique d’évolution du métier des facteurs vers les services au foyer (tout type de service - ex : boitier personnes âgées) qui s’appuiera sur l’existence de l’adresse « client » et non de la localisation de la boîte aux lettres.
    - Les cas à vérifier par les facteurs, seront les numéros à valider après passage du RNVP et interrogation des référentiels.
  + Rattrapage d’adresses à créer dans le référentiel : 20% à 30%. Il s’agit d’entrées de garages, d’adresses inexistantes (ex : extensions de numéro), de cas où il y a une différence d’appréciation d’adresse entre le facteur et le foyer fiscal.
  + La création d’adresses se fait dans une démarche de partenariat avec les mairies qui sont également intéressées par cette bonne identification (voir interventions du Samu par ex)
  + En attendant la mise en place du projet, continuer à remonter au SAV du SNA les demandes de vérification d’adresse
    - à traiter en bilatérale par chaque opérateur
* **Actions des opérateurs sur les adresses dans hexaclé à rattraper (après passage de RNVP)**
  + SFR : peu de cas. L’hexaclé numéro est impératif pour créer l’adresse. Dans son IPE, SFR a 3 catégories de clés :
    - clés hexaclé du SNA ;
    - clés de substitution crées par SFR associées à des numéros de voie existants. Ce sont des clés temporaires identifiables car elles ont un « S » en 3e caractère.
    - clés fournies par SNA mais qui ne sont plus actives. Ce sont des clés historiques qui n’ont plus de correspondance avec un nouvel hexaclé
  + SIEA : Les hexaclés sont qualifiés et classés en 3 catégories : ce qui est sûr / pas sûr / inexistant. Des adresses correspondent à plusieurs entrées et ne sont pas exploitables dans le SI. Les statistiques sont disponibles, mais SIEA n’a pas engagé d’action terrain pour l’instant
  + Orange :
    - 3033 adresses retrouvées : en expertise avant d’appliquer la mise à jour afin de trouver l’explication de l’écart entre l’analyse interne et l’envoi SNA
    - les 12000 autres adresses : actions terrain à engager
  + Axione : le process fil de l’eau avec le SNA fonctionne assez bien. Axione n’a plus de problème sur les voies à déclarer. D’autres cas prennent plus de temps. Le SNA indique que lorsque l’intervention des mairies est nécessaire, le délai de traitement est plus long du fait du temps de retour des mairies qui peut prendre 4 à 5 jours. Le SNA va mettre un portail à la disposition des mairies afin de fluidifier le process.
  + Tutor : a également des adresses sans numéro ou des problèmes d’identification de voies, mais ne disposait pas du volume de cas au moment du démarrage de l’étude. Tutor va envoyer un premier listing au SNA pour voir les modes de traitement possibles (quelques centaines d’adresses).

**Mise en place d’un Web Service de demande de codes hexaclés**

* Le contrat d’interface Web Service sera disponible courant mars, pour une ouverture du service au S2 (lié à qualification de l’adresse par le réseau postal).
* Pré-requis :
  + que les opérateurs qualifient les adresses avant (usage du RNVP préalable)
  + accord sur les informations échangées, discuté lors de la réunion :
    - Les opérateurs donneront l’adresse complète jusqu’à la ligne 4 (N° voie, complément N° voie)
    - La priorité n’est pas d‘aller jusqu’au bâtiment (position SFR et ORANGE, à confirmer avec les autres opérateurs)
    - Le Web Service traite les données d’adresse les plus complètes possibles. Il renvoie la ligne 4 dans tous les cas et si besoin, d’autres informations avec précision du niveau des champs renvoyés (niveau 3, 4, …). Les opérateurs insistent sur le fait qu’il faut clairement identifier à quoi correspondent les infos retournées (champs distincts en fonction du niveau de précision).
* Fonctionnement :
  + Quand SNA qualifie une adresse : fait un RNVP avec interrogation des référentiels SNA pour voir s’il est possible de créer directement l’adresse (voir possibilité de réactiver automatiquement ou manuellement un numéro inactivé) ou si besoin de qualification externe par un facteur
  + Le Web Service n’a pas été développé pour envoyer des listes groupées mais la fonctionnalité peut être étudiée. Besoin des opérateurs.
  + Le Web Service restitue une information de prise en compte de la demande type AR et une confirmation de clôture avec renvoi ou pas du CEA ; le KO peut arriver après qualification. En revanche, pour l’instant, le Web Service ne fournit pas l’état de traitement de la demande ni le motif éventuel de refus (en cours de développement). Il faut réinterroger le Web Service pour savoir si la clé a été créée.
  + Nota : le matricule voie n’est pas pérenne (SNA)
* Planning : SNA indiquera si les évolutions demandées en réunion impactent le planning de livraison du Web Service

**Cas particuliers d’adresse**

* **Cas d’incohérence de localisation**
  + Dans les cas de changement ou de regroupement de communes, l’hexaclé n’est pas modifié, seule la voie est rattachée à un autre couple de lignes 5 et 6
* **Gestion des voies privées**
  + Une action nouvelle est conduite par le SNA pour accompagner le nommage et la numérotation des voies dans les cités privées
  + Dans certains cas cependant, il n’y aura qu’un seul numéro pour toute la cité privée car il n’y a qu’une seule entrée pour tous les logements (cas des casernes par exemple).
* **BAL déportées (boites Cidex) :**
  + Le Cidex n’est qu’une organisation postale ; les numéros d’habitation existent bien dans le référentiel.

**Prochaines étapes**

* Précision de planning sur le Web Service suite aux nouveaux besoins exprimés lors de la réunion (SNA)
* Réunion commune avec IGN (volonté SNA de converger avec l’IGN) après accord prévu fin mars sur la BAN : en avril
* En attendant : possibilité de bilatérales opérateur-SNA pour le rattrapage